

Projet de tribune

L'action publique en danger : les collectivités locales relèvent le défi

Nous sommes confrontés à la convergence de trois situations de crises.

La première concerne le modèle démocratique qui est gravement contesté par les peuples. L'état de défiance à l'égard des élus et des institutions atteint un niveau très élevé.

La deuxième concerne le modèle de production et de répartition des richesses dans un monde dont les équilibres sont profondément déstabilisés par la prise de conscience des limites de notre écosystème environnemental et par l'approfondissement des inégalités sociales.

La troisième concerne le modèle de société humaine, considérant les ruptures sociétales majeures (égalité hommes femmes, arbitrage travail loisirs, vieillissement massif, effondrement des liens sociaux,...) et la redéfinition de la place de l'humain dans la société que façonne l'ère digitale.

Les élus que nous sommes avons en commun la conviction que le service public, au sens large du terme, est un élément clé de la cohésion de notre société.

Or, le service public fait l'objet de mises en cause profondes : il est contesté par les citoyens euxmêmes pour son efficience jugée insuffisante en regard de leur contribution en taxes et impôts ; il est fragilisé par la montée de la contrainte financière ; il est menacé par les plateformes numériques de services qui transforment de façon spectaculaire les modes d'accès aux services. Il en découle un risque réel de perte de légitimité de l'action publique. Il ne faut plus tarder à engager sa transformation tant les chantiers à ouvrir sont considérables et alors que l'innovation tend à submerger les modes d'organisation traditionnels.

L'Etat a engagé le programme « Action Publique 2022 » en 2017. La dynamique impulsée a été insuffisante car les politiques publiques nationales ne peuvent s'appliquer avec pertinence et efficacité depuis les seules administrations centrales et leurs relais déconcentrés. Ces dernières ne peuvent en effet concevoir l'action publique selon un autre modèle que celui qui les anime dans leur essence même.

Les collectivités territoriales disposent d'atouts uniques nécessaires à la réussite de transformation de l'action publique. Elles agissent dans une proximité incomparable ; elles bénéficient du lien direct entre les élus et leur administration ; elles ont une gestion exigeante de leur budget ; elles rendent des comptes à leurs administrés. L'action publique locale peut évaluer ses prestations, non seulement par des sondages et enquêtes, mais également par la qualité du lien entre les agents de terrain et les usagers. Cette situation donne une légitimité incontestable aux territoires pour s'engager dans la transformation de l'action publique.

Les collectivités territoriales ont réalisé des innovations très importantes, aux trois niveaux des administrations territoriales, grâce à la mobilisation des savoir-faire de leurs agents et à leur connaissance fine du terrain. Malheureusement, la grande majorité des collectivités territoriales ne dispose pas des moyens nécessaires alors qu'elles sont confrontées à la nécessité de gérer le quotidien avec des ressources limitées.

L'approche actuelle de la transformation de l'action publique est donc inadaptée en regard de la nécessité d'obtenir une mobilisation massive et cohérente des acteurs publics. Ce constat nous amène à proposer une démarche profondément innovante de nature à générer une contribution majeure des collectivités territoriales.



L'idée est que les territoires mettent en place une coopération opérationnelle, inédite car organisée et mise en œuvre par et pour les collectivités. Cette coopération permettrait le partage des compétences entre acteurs publics locaux et leurs partenaires, ainsi que la mutualisation de moyens, permettant le foisonnement d'initiatives de toutes natures dont tous types de collectivités pourront être les initiateurs et les bénéficiaires. Les territoires se mettraient ainsi en situation de partenaires actifs, d'égal à égal avec l'Etat, créant les bases d'une émulation créatrice de la valeur publique.

Pour engager cette démarche, nous proposons dans un premier temps qu'un large débat s'ouvre entre les collectivités territoriales avec le soutien précieux de leurs organisations d'élus et de cadres administratifs. Son objet serait de concevoir un modèle d'action mutualisé au service de l'innovation publique, dépassant les cloisonnements institutionnels.

Il s'agira dans un second temps de concevoir un outil d'aide à la performance de l'action publique locale, fondé sur le principe de la coopération, dans le respect de l'autonomie de chaque collectivité. Ce sera le temps pour évoquer la perspective de projets initiés, travaillés et conduits collectivement en vue de créer des biens communs au bénéfice de toutes les collectivités territoriales.

Ce débat se déroulera dans le cadre des travaux menés par l'Institut Français de Gouvernance Publique (IFGP) pour garantir la libre participation de tous les acteurs publics intéressés, indépendamment de leur éventuelle sensibilité politique.

Par cette initiative stratégique, nous voulons que notre Etat, au sens large du terme, renforce sa capacité d'action et par là-même son lien avec les citoyens. Notre démarche y contribue en ouvrant la perspective d'une décentralisation basée sur un nouveau pacte de confiance entre pouvoir central et les territoires.